

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours. — Autour de l'école. — Dans les sections : Lausanne. — Nécrologie. — Association des directeurs de chant.* — GENÈVE : U. I. P. G. DAMES : *Communiqués.* — NEUCHÂTEL : *Assemblée générale.* — JURA : *Annuaire S. P. J. — Ecole normale de Porrentruy. — Nécrologie.* — INFORMATIONS : *L'école, le sentiment national et l'esprit international. — Coût de la vie.* — DIVERS : *Bonne éducation. — Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ERNST ZIPKES : *Avalanches et chutes de pierres (Tableaux scolaires).* — J. S. : *A propos de l'enseignement du calcul.* — H. CŒYTAUX : *Association antialcoolique du corps enseignant genevois.* — LECTURE LITTÉRAIRE. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Roche : instituteur. *Villeneuve* : institutrice. *Correvon* : institutrice. *Puidoux (Grange-Neuve)* : maîtresse de travaux à l'aiguille (30 septembre).

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Assurance infantile. — Dès le 1^{er} juillet 1937, les accidents de circulation, de sport, de travail professionnel, ne seront plus couverts par la caisse. Certaines communes songent à instituer à ce sujet une assurance complémentaire, facultative ou obligatoire ; d'autres recommandent simplement aux parents d'affilier leurs enfants à une caisse reconnue, par cotisation hebdomadaire. Les courtiers en journaux à assurance ont là une excellente occasion de réussir de nouvelles petites affaires dans de nombreuses familles.

Ecoles ménagères. — Huit villages grandsonnois formeront un cercle scolaire pour l'installation d'une école ménagère : Fiez, Fontaines, Novalles, Villars-Burquin, Grandcour, Vaugondry, Fontanezier et Mauborget ; elle aura son siège à *Fontaines*.

Lucens se prépare aussi à en ouvrir une ; son instauration prochaine est subordonnée à l'acceptation de nouveaux impôts par l'assemblée de commune.

La sous-commission de Gestion du Grand Conseil a visité cette année plusieurs classes ménagères du canton. MM. les députés voient de bon œil les progrès de cette nouvelle organisation qui rend de grands services à nos jeunes filles. Ils recommandent aux architectes de « faire simple », afin que les finances communales ne se ressentent pas trop d'une installation « grandiose ». On cite par exemple telle ou

telle commune qui a su mettre en état dans ce but, et à peu de frais, des locaux inutilisés.

Enfants fatigués. — La Commission de Gestion a visité aussi plusieurs classes primaires à la campagne. Elle a trouvé, ici des gosses actifs, là des indolents, et pourtant tous étaient dans les mêmes conditions familiales : tous avaient accompli le même genre de travaux avant l'heure de l'école. De là à féliciter le maître des « éveillés » et à pointer celui des « endormis », il n'y a qu'un pas vite franchi, et l'histoire en partie double a fait le tour de la presse. Jugement bien sommaire, semble-t-il, s'il ne repose que sur cette unique prise de contact avec la classe ; nous tous connaissons ces moments où nos élèves auraient dû briller (examens, visites officielles) et où tout a semblé se liguer contre eux... contre nous-mêmes. L. Cz.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Vendredi 1^{er} octobre, à 17 h. 15, à l'auditoire XV de Rumine, conférence de M. Bray, professeur, sur : « L'art de la composition dans *Pêcheurs d'Islande* de P. Loti ».

NÉCROLOGIE

† **Suzanne Nicod.** — Le 28 août, un long cortège d'amis, d'anciens élèves et de collègues accompagnait au cimetière de Granges la dépouille mortelle de Mlle Suzanne Nicod, institutrice émérite. Après 30 ans d'enseignement, dont 28 dans son village natal, elle prenait, il y a trois ans, une retraite bien méritée, retraite que nous lui souhaitions longue et heureuse. Hélas ! une maladie qui ne pardonne pas empêcha ces vœux de se réaliser. Mlle Nicod s'en est allée, laissant le souvenir d'une institutrice distinguée, d'une collègue aimée et respectée, d'une grande modestie et dont la générosité, toujours discrète, ne connaissait pas de bornes.

A nos deux collègues, ses sœurs, Mme Marie Martin-Nicod, à Lonay, et Mlle Rose Nicod, à Lausanne, nous exprimons notre profonde sympathie. P. O.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Nous rappelons à nos membres que l'assemblée annuelle aura lieu le 13 octobre prochain à l'Aula de l'Ecole normale. Le programme a été composé avec soin. Voici les sujets : 1. Les éléments objectifs de l'interprétation, par M. R. Vuataz. 2. Les bases de la technique vocale, par M. E. Barblan. 3. La plastique du geste dans la direction, par M. Vuataz. 4. L'accentuation pathétique, par M. H. Lang.

Nous prions les membres de l'Association de réserver bon accueil au remboursement de 5 fr. (musique comprise) qui leur parviendra. Les directeurs ou futurs directeurs qui désireraient faire partie de l'Association s'adresseront sans retard à M. Louis Carrard, Pully.

Le catalogue de la bibliothèque musicale sera remis aux participants au cours de la journée.
Le Comité.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

COMMUNIQUÉS

Initiative et pétition demandant le suffrage féminin.

Le Comité serait reconnaissant aux collègues qui détiennent encore des listes de bien vouloir les renvoyer à Mme J. Borsa (rue de Lyon, 73).

Des listes sont à la disposition de celles qui auraient l'occasion de récolter de nouvelles signatures ; s'adresser à Mme Dr Golay-Oltramare, avenue Beau-Séjour, 12.

II. La prochaine **assemblée générale** aura lieu le *mercredi 6 octobre*. Nous aurons le plaisir d'entendre Mme Grange nous parler de la Croix-Rouge de Jeunesse.

D'autre part, nous aurons à décider notre affiliation au Centre de liaison des associations féminines genevoises. Son but est de permettre aux associations féminines de Genève de se renseigner et de se consulter mutuellement sur leurs activités et sur des sujets d'intérêt commun ; de coordonner leurs efforts et de faciliter, s'il y a lieu, une action concertée. Chaque association garde sa liberté d'action.

En outre, le Comité de la Semaine de la Paix avec qui nous collaborons depuis plusieurs années pour l'organisation de la Semaine de la Paix en novembre propose le « Credo » suivant que nous discuterons le 6 octobre :

Credo de la Semaine de la Paix à Genève :

« Nous croyons que le salut de l'humanité est dans la conquête de l'esprit de Paix.

» Cet esprit tend à rendre frères tous les hommes, sans considération de race, de nationalité, de religion, de classe sociale ou de sexe.

» Cette paix est universelle : c'est une force constructive qui cherche ce qui unit et non ce qui divise, apprend à collaborer plutôt qu'à se combattre, établit sur des bases indestructibles la justice sociale : elle exclut toute violence.

» L'esprit de paix prépare une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité : l'ère de la fraternité véritable.

» Le comité de la Semaine de la Paix adresse un appel à tous les groupements qui travaillent pour la paix, et à toutes les bonnes volontés qui reconnaissent que la paix sociale et la paix entre les nations constituent deux aspects de la Paix mondiale, et sont aussi nécessaires l'une que l'autre. »

Enfin, dans cette même séance sera discutée sur la proposition de la Commission de revision des statuts, l'article suivant que nous

n'avons pas pu voter lors de la dernière assemblée : « une assemblée extraordinaire peut être convoquée à la demande du huitième des membres de la section. Aucune proposition ne pourra être discutée et votée dans une assemblée extraordinaire si elle n'a pas été communiquée au comité 15 jours avant. »

III. Le **cours de gymnastique** organisé par l'Association genevoise des maîtres d'éducation physique, a recommencé le *lundi 20 septembre*. Ce cours est donné par Mme Hess-Vincent. Les leçons auront lieu le lundi, à 16 h. 45 dans la salle de gymnastique de l'Ecole du boulevard James-Fazy.

LE COMITÉ.

NEUCHÂTEL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TRISANNUELLE

Conférences — Nous avons dit que le programme de la « trisannuelle » du 16 octobre comporterait deux conférences.

La première sera donnée par M. *Paul Vouga*, Dr ès lettres, professeur de français à l'Ecole de commerce de Neuchâtel, sur ce thème : *L'enseignement logique de la grammaire*. On se rappelle que cette conférence qui ne manquera pas d'aperçus originaux avait été mise à l'ordre du jour de notre assemblée générale du 5 décembre dernier et qu'elle en avait été retirée pour céder la place à un débat sur le Fonds scolaire. La conférence de M. Vouga vient à son heure puisque nous sommes précisément à la recherche d'un nouveau manuel destiné à l'enseignement de la grammaire et branches annexes de la langue maternelle.

M. *Edmond Guyot*, directeur de l'Observatoire de Neuchâtel, nous promènera dans le domaine céleste et sous le titre : *Quelques aspects de l'astronomie moderne*, il mettra en lumière les acquisitions d'une science dont l'évolution est, en général, peu connue du grand public. Nous aurons ainsi l'occasion de rafraîchir nos connaissances sur une matière où nous puisons des thèmes de leçons toujours bien accueillies de nos élèves qui se passionnent dès qu'on les fait pénétrer dans le mystère des astres. M. Guyot nous renseignera aussi sur l'activité de l'Observatoire et sa conférence sera illustrée de projections. Disons que M. Guyot est un conférencier apprécié, aux vues claires et qui sait s'adapter à son public.

Ajoutons à ces renseignements que la section de Neuchâtel offrira une modeste collation aux participants de notre réunion trisannuelle. Un grand merci pour cette amabilité. J.-Ed. M.

JURA

ANNUAIRE DE LA S. P. J.

Sous forme d'un joli opuscule, cet annuaire va sortir de presse incessamment. Imprimé par la maison Eicher et Roth, à Berne,

il remplacera un numéro français de la Partie pratique de l'Ecole bernoise. Chaque membre de la S.P.J. le recevra donc gratuitement d'ici une quinzaine de jours.

Il sera fort apprécié et rendra de grands services non seulement aux pédagogues, mais encore à tous ceux qui sont en rapport avec le corps enseignant.

FONDS DU CENTENAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE DE PORRENTRUY

La collecte lancée dans le Jura auprès de tous les anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy est bientôt terminée. Nous savons que les intérêts du fonds recueilli serviront à aider dans leurs études à l'Ecole normale les élèves méritants qui se trouvent dans une situation financière difficile. Près de 4000 fr. ont déjà été souscrits. Ce beau résultat prouve l'attachement du corps enseignant jurassien pour l'Ecole normale.

Cela montre aussi que les jurassiens tiennent à ce que leur Ecole normale soit vraiment une école populaire accessible à tous.

NÉCROLOGIE

† **Fernand Durig.** — Le corps enseignant jurassien est en deuil d'un de ses membres les plus appréciés. Modeste, travailleur, actif, aimé non seulement de ses élèves, mais de tous ses collègues, Fernand Durig a été enlevé à l'affection des siens et à l'école jurassienne par un banal accident survenu en Valais, alors qu'il parcourait cette contrée à vélo, en compagnie de quelques élèves.

Orphelin de bonne heure, celui que nous pleurons a su par son travail, sa ténacité et sa vive intelligence, devenir une personnalité marquante de son lieu natal, St-Imier.

Maître secondaire de français et de géographie, il sut donner le meilleur de lui-même. Mais en dehors de l'enseignement, il fut également un grand laborieux, s'occupant de nombreuses sociétés artistiques dont il était l'animateur écouté et apprécié.

Sa connaissance de la vie et des conditions d'existence le firent appeler à siéger au sein de diverses commissions communales, en particulier à l'assistance et au chômage ; il était aussi le conseiller d'apprentissage du district de Courtelary.

Nous ne pouvons, en une aussi courte chronique, dire toute l'activité bienfaisante que déploya ce bon serviteur.

Fernand Durig laisse dans le corps enseignant jurassien tout entier, et dans son village natal en particulier, un vide très grand et des regrets unanimes.

H. G.

INFORMATIONS**F. I. A. I.****L'ÉCOLE, LE SENTIMENT NATIONAL ET L'ESPRIT
INTERNATIONAL**

Hongrie. — La nation hongroise tient le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes pour un principe fondamental et attend de la mise en application de ce principe la réalisation de ses justes revendications territoriales. On développe chez les enfants ce sentiment national en présentant l'esprit patriotique comme une loi morale d'une valeur absolue et en leur citant des exemples éclatants de patriotisme, en chantant la gloire des souvenirs du passé, les beautés naturelles incomparables de la patrie. Ce sentiment n'est pas une création humaine, mais une valeur spirituelle supérieure, une loi divine que les instituteurs ont pour sainte mission de développer.

Tout le système d'éducation est au service de l'éducation nationale et les instituteurs travaillent ainsi à l'éveil de la conscience nationale. L'éducation populaire a pour but de former des citoyens conscients et des membres utiles de la société. Cet enseignement n'exige qu'une chose des instituteurs : la fidélité à la patrie.

Les programmes d'enseignement et les instructions de l'Etat, de même que les programmes d'enseignement populaire extra-scolaire, font mention des hommes éminents qui ont consacré leur vie au progrès de l'humanité. Ils donnent également par l'intermédiaire de l'enseignement de l'histoire nationale des informations sur l'histoire de la civilisation universelle. En vertu de ce fait, l'enfant comprend qu'outre l'esprit de solidarité national il existe un lien spirituel supérieur qui signifie la solidarité de l'humanité tout entière. Les maîtres encouragent dans les écoles les liens internationaux par l'intermédiaire des Associations de la Croix-Rouge juvénile, des éclaireurs, et bien que le peuple hongrois n'ait pu jusqu'ici profiter des bienfaits de la S. d. N., les élèves au cours des leçons d'histoire, apprennent à connaître cette institution. La conciliation entre l'esprit national et l'esprit international est assurée dans l'âme du peuple hongrois par l'éthique chrétienne qui proclame la fraternité envers tous les peuples et toutes les races. L'instituteur a pleine liberté d'inculquer aux élèves un esprit favorable à la réconciliation internationale. Si, malgré lui, les sentiments du peuple ne sont pas indifféremment amicaux envers toutes les nations, il faut en chercher la cause dans le traité de paix qui a enlevé à leur patrie les deux tiers de son territoire et a fait des apatrides de trois millions et demi de leurs frères hongrois. Le comte Albert Apponyi a déclaré à la S. d. N. à Genève : « La nation hongroise s'empressera de servir de grand cœur et avec joie la cause de la réconciliation internationale et de la paix éternelle, mais avant, nous demandons justice, et c'est seulement

après l'avoir obtenue que la paix pourra être établie ». C'est aussi l'opinion des instituteurs hongrois.

Luxembourg. — Les éléments sur lesquels les Luxembourgeois fondent les notions de patrie qu'ils ne veulent pas identifier à celle de nation résident principalement dans l'histoire, la langue et un même et égal souci d'indépendance et de bien-être. Il ne leur est jamais venu à l'idée de mettre en avant le principe racique, parce que leur pays, situé au carrefour de deux grandes nations ne saurait prétendre posséder un peuple d'une race pure. Mais ils revendiquent hautement le droit de disposer librement d'eux-mêmes. Ils ne veulent être englobés ni à droite, ni à gauche, ni au Nord, ni au Sud. Nous voulons rester ce que nous sommes, disent-ils.

Le sentiment national repose sur cette considération générale que les Luxembourgeois sont une entité nationale bien définie qu'une communauté d'intérêts et d'aspirations lie. Ce sont surtout les différentes fêtes (celle de la grande-duchesse, les fêtes de fin d'année scolaire) qui donnent l'occasion de faire sentir aux enfants qu'un lien commun les unit. Le chant, l'histoire, le dessin et l'allemand (la première des langues enseignées), puis, au 4^e degré, l'instruction civique, donnent aux maîtres matière à faire naître chez la jeunesse le sentiment national.

L'instituteur est libre de développer l'esprit international, et y est encouragé par les autorités scolaires. Tout le peuple est internationaliste dans le sens le plus élevé du mot. On considère la formation de l'homme, être spirituel, capable des plus hautes qualités, comme la plus sainte, la plus sacrée des choses. La formation et le perfectionnement de cette âme, qui en est l'ultime abstraction, est donc et doit rester son principal objectif. Ce qui n'empêche nullement d'être bon Français, Belge ou Luxembourgeois, types d'hommes qui ont des affinités différentes, relevant de certaines données nationales, mais liées par cette idée généreuse d'une fraternité générale. Une circulaire ministérielle qui dans des termes élevés vante les avantages de la S. d. N. est adressée annuellement au corps enseignant.

LE COUT DE LA VIE

Ce sont les dépenses consacrées à l'alimentation, aux articles de première nécessité qui se ressentent le plus de l'augmentation du coût de la vie. Ainsi, pour ne citer que quelques chiffres, de juin 1936 à juin 1937 les majorations suivantes sont enregistrées : fromage 11,8 % ; saindoux du pays 11,2 % ; huile d'olive 60 % ; farine 62,1 % ; semoule 47,2 % ; pâtes alimentaires 59,6 % ; pain mi-blanc 34,3 %. Il est juste d'ajouter qu'une légère baisse s'est produite dernièrement sur ce dernier article.

Fin juillet 1937, l'indice suisse s'établit à 137,1 contre 137,2 à fin juin 1937 et 130,2 à fin juillet 1936 (juin 1914 = 100). L'indice spécial à l'alimentation s'établit, lui, à 130,5 à fin juillet 1937 contre 120,3 à fin juillet 1936, augmentation 8,5 %.

Les prix de gros ont subi aussi une hausse importante depuis une année, ce qui ne manquera pas d'influencer sous peu les prix de détail : denrées alimentaires d'origine animale : 7,8 % ; d'origine végétale : 40,6 % ; matériaux de construction : 19,2 % ; métaux : 88,3 % ; textiles, cuirs caoutchouc : 46,3 % ; combustibles : 27 %.

D'après le *Journal suisse des Commerçants* et l'*Ecole bernoise*.

DIVERS

BONNE ÉDUCATION

Dans les écoles américaines, les écoliers prêtent, au début de chaque année, le serment suivant : « Je jure, durant toute l'année qui vient, de ne détruire ni les arbres ni les fleurs, de protéger les petits oiseaux, de respecter la propriété d'autrui, de parler correctement, de ne cracher ni dans les tramways ni dans la rue, et de ne pas jeter de papiers dans les squares et les jardins publics ».

Je pense que les nôtres ont aussi besoin de leçons de ce genre, même sans serment, à voir le nombre de papiers et de pelures d'oranges qui ornent parfois les préaux, leur route habituelle ou le trottoir.

Je pense aussi que les grandes personnes — ces grands enfants — qui laissent au coin d'un bois ou sur un beau pré vert les souvenirs graisseux de leur pique-nique mériteraient contravention pour conduite indécente envers la nature qui leur prodigue des joies pures dans leurs heures de loisir.

Répétons-le à nos élèves, et souhaitons qu'un texte à ce sujet devienne une fois dictée d'examen... Quelques lignes sur la propreté, le respect dû à la nature, vaudraient davantage, pour leur éducation, que certaine description du « chien du torpilleur » à la robe isabelle, qui a fait sensation il y a deux ans, dans le canton de Vaud, lors des examens annuels.

L. Cz.

BIBLIOGRAPHIE

La Société romande des lectures populaires offre à ses lecteurs deux opportunes et précieuses rééditions : à 95 ct., une des belles nouvelles d'Urbain Olivier, **La Violette**, histoire des tracasseries et désillusions d'un paysan vaudois qui se fait cabaretier, et à 45 ct., **Le chat sauvage du Gor de Brayes**, signé du nom de Louis Favre.

On peut devenir membre de la société en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur), les membres de la société reçoivent toutes les publications, soit 3 volumes de 160 pages, et 3 brochures de 64 pages vendus au public 95 et 45 ct.

S'adresser, par simple carte postale, au bureau d'expédition Marterey 23, Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

AVALANCHES ET CHUTES DE PIERRES (*Suite*)

Chutes de pierres et avalanches.

La construction de routes fréquentées et de chemins de fer de montagne augmenta la valeur des dommages causés par les chutes de pierres et les avalanches. C'était la sûreté des moyens de communication qui était en jeu. Depuis longtemps, on connaissait les effets de ces forces naturelles et on les craignait. Mais on pouvait presque toujours éviter de s'établir sur les pentes menacées, et détourner les voies de communication. Les constructeurs des voies modernes et des chemins de fer ne pouvaient se contenter d'éviter le danger et quand on apprit qu'il pouvait être conjuré par l'application de moyens techniques, on résolut d'affronter les forces de la nature.

Chutes de pierres.

Sur les hauteurs, au-dessous de la limite des forêts, la présence d'un bois épais, pas trop vieux, constitue la meilleure protection naturelle contre les chutes de pierres. Les arbres à feuilles sont préférables aux arbres à aiguilles, car ils supportent mieux les blessures causées par les pierres et s'épaississent plus rapidement, lors des nouvelles pousses. Le but des moyens de protection est le suivant : entraver la chute libre ou le glissement des pierres, de telle façon que les blocs soient arrêtés ou qu'ils ne puissent plus faire de dommages. On l'atteint, dans les forêts, par des palissades à entrelacements, ou en plaçant quelques troncs en travers des arbres vigoureux. De plus grands amas de rochers, qui menaçaient de crouler, ont pu être maintenus en place, grâce au soutien d'une série de points d'appui indépendants, ou par la fixation du front de chute entier. Il faut protéger les arbres plantés jusqu'au moment où ils sont capables d'arrêter eux-mêmes les chutes de pierres.

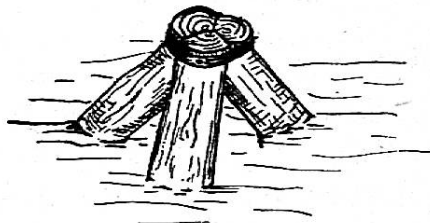
Dans les régions qui sont au-dessus de la limite des forêts ou dans lesquelles les conditions locales ne permettent pas le boisement, il faut avoir recours à des moyens de protection permanents. Tels sont les barrières, les files de pieux, les ponts, les pièges à pierres. Ils sont faits en bois, en pierre ou tout autre matériau. Les barrières s'emploient surtout quand les pierres sont de petites dimensions. Les piquets dépassent le sol d'environ 15 cm. Ils sont disposés en quinconces et reliés par des branches ou des rameaux entrelacés.

Les lignées de pieux et les ponts se composent de pieux disposés dans le même ordre et dont la hauteur au-dessus du sol dépend de la grosseur des pierres. Les pièges à pierres ou les grilles de barrage

(dans le tableau, à droite, au-dessus de la ligne du chemin de fer) peuvent être construits en bois ou en maçonnerie, ou avec de vieux rails. Aux endroits où de grandes masses de pierres sont à craindre, on construit de préférence des barrages. Les rails servent alors de soutien aux poutres ou aux vieilles traverses, placées entre les rails plantés perpendiculairement. De telles mesures de protection se rencontrent souvent — en ligne droite ou en quinconces — le long des lignes de chemin de fer. Elles mettent dans une certaine mesure les lignes à l'abri des éboulis.

Avalanches.

Les mesures de protection contre les avalanches peuvent être réparties en deux groupes : 1° Les constructions destinées à protéger directement des objets particuliers ou toute une agglomération ; 2° Les moyens destinés à prévenir la formation des avalanches.



Pyramide de pieux isolée.



Disposition sur le terrain.

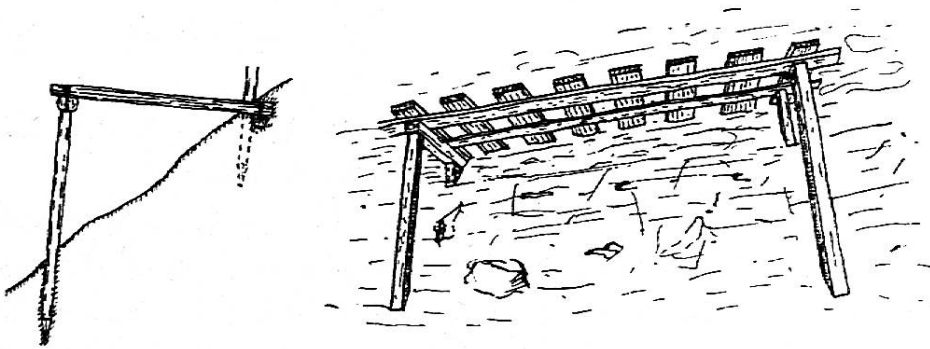
Les constructions du premier groupe ont pour but soit de partager soit de détourner l'avalanche ; elles étaient seules exécutées autrefois. Quand le lieu le permettait, on construisait en pleine pente certains obstacles que les avalanches devaient franchir. Ou bien, en avant des bâtiments à protéger, on élevait des pyramides de terre, mais surtout de pierres, dont l'arête était dirigée dans la direction d'où venait l'avalanche, pour la diviser. Ces pyramides étaient directement en contact avec les bâtiments ou les objets qu'elles protégeaient et s'élevaient à leur hauteur (dans le tableau : la maison au premier plan). Ou bien elles étaient édifiées à quelque distance en avant des bâtiments à protéger. L'important ici, c'est de bien apprécier la direction de l'avalanche. Celle-ci dépend de la masse et de la nature de la neige, des aspérités du sol, du couloir et de la vitesse. Plus grandit et s'alourdit la masse de neige, plus sa vitesse est grande et d'autant plus aigu doit être l'angle que présente l'arête de la pyramide. L'angle moyen est de 30° et il peut atteindre au maximum 40°.

Pour protéger les routes et les chemins de fer contre les avalanches, on creuse souvent des *galeries*. Une fosse de ce genre se voit dans le tableau le long de la ligne du chemin de fer. Au-dessus de ces

galeries, il faut prévoir tout au long du parcours de l'avalanche, des murs qui la canaliseront. Les mêmes moyens servent contre les chutes de pierres qui se déclanchent après des pluies violentes et soudaines, le plus souvent locales, et emmènent avec elles des éboulis, de gros blocs, de la terre et des arbres. Des tronçons de route peuvent aussi être coupés.

Les moyens de protection dont nous venons de parler sont aujourd'hui beaucoup moins employés. On cherche maintenant à se protéger contre l'avalanche en empêchant sa formation. C'est sur le terrain de glissement qu'on les attaque et l'on a obtenu ainsi, avec des moyens réduits, de meilleurs résultats qu'en édifiant des murailles de protection dans la vallée.

Ce sont surtout les avalanches de fond que de pareilles mesures sont destinées à empêcher, mais l'expérience a montré que des



Coupe.

Pont à neige.

Vue par dessous.

avalanches de surface pouvaient être sinon arrêtées, du moins gênées dans leur marche et que l'on pouvait même restreindre les dégâts causés par les avalanches poudreuses.

Contre la formation et le dévalement des avalanches, c'est encore la forêt qui constitue la protection la meilleure. Il faut donc planter les pentes favorables à la formation d'avalanches et renforcer les forêts déjà existantes.

Comme dans les régions menacées par les chutes de pierres, il faut protéger les jeunes plants contre l'avalanche jusqu'au moment où la forêt est assez forte pour se défendre elle-même. Si la nature du sol ou l'altitude rendent les plantations impossibles, la formation des avalanches doit être combattue par des moyens techniques. Les mesures durables sont : *les fossés, les terrassements, les plantages de pieux, les pieux en pyramides, les barrières, les ponts à neige, etc.*

Les fossés ne sont pas sans effet sur les glissements de neige, mais ils s'emplissent facilement, sont dangereux pour le bétail et pour cette raison rarement employés.

Les terrassements sont d'usage en terrain ferme, à pente pas trop

raides. Si le talus est très en pente, on l'étaye alors d'un mur, sinon ils sont facilement nivelés par la masse de neige. En revanche, sur les pentes rocheuses, où l'on peut trouver facilement le matériau pour l'édification de petits murs, ils se maintiennent.

Pour les plantages de pieux, on emploie des piquets de bois de 2 m. de long et 15 cm. d'épaisseur, qui sont enfoncés jusqu'à mi-hauteur dans le sol et bien calés par des pierres. Ces pieux sont disposés en ligne et reliés par des câbles.

Les pyramides de pieux trouvent leur emploi sur des pentes moins abruptes. Elles se composent de trois pieux dont les têtes sont réunies et maintenues par un anneau de fer.

Les barrières opposent beaucoup moins de résistance à la neige. Elles sont utilisées dans les sols mous, de peu d'épaisseur, sur de fortes pentes. Ce sont des pieux enfoncés dans le sol, dont les têtes sont reliées entre elles.

(A suivre.)

Ernst ZIPKES (trad R. J.)

DE L'ÉCOLE A LA VIE A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT DU CALCUL (Suite)

Pour la correction de tous ces travaux, voici comment nous avons procédé. Nous avons utilisé l'échelle si pratique de 0 à 10 (10 étant la meilleure note). Nous avons enlevé un point par faute aux réponses de calcul oral comme à celles de calcul écrit. Il va sans dire que dans la multiplication par exemple, ou dans la division, on pouvait enlever bien des fois un point, ce qui fait que quelques élèves obtiennent 0 pour l'une ou l'autre de ces opérations. Nous avons fait ensuite la moyenne des calculs oral et écrit ; mais nous tenions à faire entrer en ligne de compte la notion « temps ». Nous avons d'abord essayé d'employer une formule qu'utilisent certains psychologues belges pour l'appréciation de tests spéciaux, mais cela ne nous a pas réussi, aussi avons-nous dans chaque profession calculé la moyenne du temps mis pour les opérations écrites (pour le calcul oral nous n'en avons pas tenu compte), puis ajouté ou déduit un dixième de point à la moyenne générale, par minute de différence avec la moyenne temps. Par exemple les apprentis de banque ont mis 9 minutes en moyenne pour faire leur travail ; un apprenti de cette profession qui avait obtenu 9 de calcul écrit et mis 10 minutes pour effectuer son travail, obtenait une moyenne définitive de 8,9. Au contraire celui qui avait mis 7 minutes obtenait une moyenne définitive de 9,2.

Le tableau ci-dessous indique les moyennes obtenues dans différentes professions. Nous avons une grande feuille sur laquelle figurent toutes les notes des jeunes gens examinés. Il serait fastidieux de la reproduire ici au complet.

Moyennes générales	Calcul oral	Calcul écrit	temps en min.	Moyenne calcul écrit en tenant compte du temps
Maçons	8,3	7,4	16	6,3
Banque	9,2	9,3	9	9,3
Commerce	9,4	9,1	9	9,1
Bureau	9,9	9,1	9	9,1
Vendeuses	9	9	14	9
1. Ecole primaire supérieure .	9,8	9,2	9	9,2
Non apprentis	7,7	9,1	14	9,1
Ecole profes. jeunes filles . .	7,4	7,2	17	7,1
2. Ecole primaire normale . .	7,8	8,5	12 ¹	8,3

Remarques générales.

1. Comme nous le remarquons dans ce tableau, les élèves obtiennent des notes très satisfaisantes, la meilleure étant 9,9 pour le calcul oral et 9,3 pour l'écrit.

2. Les élèves des classes primaires supérieures et des classes primaires normales ont aussi des bonnes notes, 9,8 et 8,3, ce qui montre bien une chose que nous connaissions déjà, c'est qu'il n'y a qu'un âge pour apprendre certaines notions (étude d'un instrument, d'une langue étrangère, du calcul, du livret, des règles orthographiques, etc.). C'est avant 16 ans que tout cela doit être assimilé; plus tard, il est bien rare de pouvoir combler de grosses lacunes.

3. Puisque les moyennes sont bonnes, pourquoi avons-nous reçu des plaintes des commerçants ? Je crois que cela vient du fait que beaucoup d'élèves ont de la peine à s'adapter à un nouveau milieu. Plusieurs n'ont peut-être pas la forme qui est nécessaire pour certaines professions. Chacun sait que les psychologues modernes parlent d'une attention concentrée, d'une attention distribuée et d'une attention papillonnante.

Nous sommes persuadé que pour les employés de commerce et de banque, comme pour les vendeuses, la forme d'attention qui leur est nécessaire est une attention distribuée, qui leur permet de penser à plusieurs choses à la fois, ou de changer rapidement d'occupation ; par exemple une demoiselle de magasin doit pouvoir répondre à un client, puis immédiatement après reprendre un travail interrompu sans perdre trop de temps ; ou bien, tout en servant de la marchandise, savoir en calculer le prix d'une certaine quantité, devant l'acheteuse qui attend d'être servie, sans oublier de présenter une chaise à la cliente qui entre au magasin.

Il y a probablement aussi la crise qui rend le patron un peu impatient. Pour peu qu'il soit de mauvaise humeur, qu'il commande brus-

¹ Tenu compte même moyenne temps que pour prim. sup. (9 min.).

quement plusieurs choses à la fois à son apprenti, ce dernier perd la tête facilement.

Conclusion.

Nous n'entraînerons évidemment jamais trop nos élèves à calculer avec rapidité. Cette enquête du reste n'a pas porté sur les aptitudes à tout le calcul oral et écrit, mais simplement sur quelques points particuliers de l'arithmétique qui ont donné des résultats nous permettant d'affirmer que l'école ne saurait être rendue responsable de déficit constaté chez les jeunes gens dans leurs dispositions à effectuer des calculs élémentaires. Si notre enquête avait porté sur le *calcul en général*, nous aurions probablement trouvé d'autres résultats. Une autre fois, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. J. S.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Extraits du rapport pour l'année 1936.

Pour lutter contre la propagande des marchands d'alcool, l'effort éducatif doit être poursuivi avec énergie ; notre jeunesse doit être protégée contre un grave danger qui la menace et il est à souhaiter que le nombre des membres abstinents et amis de notre Société soit toujours plus grand. Tous les éducateurs conscients de leur devoir ont compris la nécessité d'une éducation et d'un enseignement antialcoolique.

Manuel antialcoolique.

Mlles Wälchli et Géroudet ont terminé leur travail et en juillet le nouveau projet était présenté à M. Paul Lachenal et à M. Atzenwiler.

Une commission composée de directrices et de directeurs d'écoles de l'enseignement primaire a examiné le projet et a été satisfaite.

Actuellement une commission présidée par M. Atzenwiler, directeur de l'enseignement primaire, cherche les moyens pratiques pour aboutir à une réalisation ; notre association est représentée dans cette commission par 4 de nos membres.

Alcoolisme et circulation.

Le président a eu une entrevue avec M. Nerbollier, officier de police, au sujet de la nécessité de remettre aux automobilistes un tract pour leur recommander la sobriété et pour diminuer les risques d'accidents de la circulation.

Protège-cahiers.

De ravissants protège-cahiers artistiques ont été distribués dans les écoles : 1) pour le lait ; 2) pour le miel ; 3) pour le cidre doux.

Assemblée générale annuelle du 3 juin.

Cette assemblée a eu lieu à la Taverne sans alcool de Plainpalais.

Après un repas en commun et la partie administrative, M. le Dr Raoul Hoffmann a exposé d'une façon très personnelle ce sujet :

« Comment lutter contre l'alcoolisme ? »

Cette lutte exige de la passion, de la patience, un esprit d'humour et de la riposte.

Le conférencier a abordé les différents points suivants :

1) l'abstinence qui est la méthode la plus efficace pour lutter contre l'alcoolisme ;

2) la prohibition qui est à déconseiller ;

3) la pratique de la vérité qui doit être rigoureuse pour l'établissement des statistiques ;

4) la théorie de l'hérédité alcoolique qui doit être étudiée avec objectivité.

Mme Dumuid et Mlle Laplanche sont nommées vérificatrices de comptes.

Conclusion.

Les renseignements que nous avons pu obtenir, en particulier de M. Schmid qui a fait paraître dans la presse locale un article sur « Alcoolisme et enfance » et de M. Atzenwiler, directeur de l'enseignement primaire, dans sa causerie à une séance du Cartel d'hygiène sociale et morale, nous prouvent qu'il est nécessaire de préserver l'enfant de l'alcoolisme puisque des parents ignorants font boire de l'alcool à leurs enfants ; à ce point de vue, l'organisation du « Livre d'Or » peut rendre de grands services.

Mars 1937.

H. CÆYTAUX.

LECTURE LITTÉRAIRE**RICHESSSE DE TOUT LE MONDE**

Il est doux de recevoir. Il est passionnant de prendre. Il faut, tour à tour, séduire et forcer l'univers. Quand on a longuement contemplé le roc fauve, ses lichens, ses algues veloutées, il est bien amusant de le soulever : on connaît alors son poids et le petit nid de salamandres au ventre orange qui vivent là dans la fraîcheur. Il suffit d'être couché parmi les menthes velues et les prêles pour admirer la *danse religieuse de la libellule* qui va pondre ses œufs dans le ruisseau, ou pour assister, au début de juin, à l'orgie bruyante des rainettes ; mais il est aussi bien agréable de tremper ses mains dans l'eau, de remuer le gravier du fond, où *bouillonnent* de petites existences agiles, ou de cueillir la tige charnue du nymphéa qui s'élève longuement des profondeurs.

Il y a des gens qui sont passés mille fois à côté d'une plante sans

songer à lui prendre une feuille pour la froisser entre leurs doigts. Faites-le toujours, et vous découvrirez des centaines de parfums nouveaux. Chacun de ces parfums peut sembler une chose insignifiante et, pourtant, dès qu'on l'a respiré une fois, on veut le respirer encore, on y songe souvent, *on en est augmenté*.

Georges DUHAMEL (*La Possession du Monde*).

LES LIVRES

Chantons, recueil de chants à l'usage des écoles françaises du canton de Berne, par Emile Lauber et Albert Schluep. Berne, librairie de l'Etat ; Lausanne, éditions Spes S. A.

Comme les autres recueils romands qui l'on devancé, ce nouveau livre marque la tendance heureuse de donner à la leçon de chant une tenue véritablement artistique. Il rompt, lui aussi, avec l'habitude qu'on avait naguère chez nous de meubler les chansonniers scolaires de trop nombreux extraits de recueils pour Männerchor, où la musique avait peu de place, en somme.

A côté d'œuvres anciennes, bien choisies, les auteurs offrent aux enfants une riche collection d'œuvres inédites et donnent ainsi aux auteurs romands, lancés ou non, l'occasion de faire connaître leur production. Il faut les en remercier, même si l'on ne nourrit pas une égale admiration pour toutes ces nouveautés. Beaucoup de bien jolies populaires anciennes — pas toujours dans leur version la plus savoureuse — revêtues d'harmonisations ingénieuses et bien sonnantes, dont quelques-unes auraient gagné — à mon goût — à rester de plus modestes accompagnements, au lieu qu'elles tirent parfois trop à elles l'attention de l'auditeur.

Que les collègues du Jura se hâtent d'étudier leur nouveau manuel ; il les aidera merveilleusement à faire aimer à leurs élèves la vraie musique et la belle chanson.

F. M.

Les almanachs. — On nous signale la parution de l'*Almanach de la Croix-rouge suisse* et de *L'Ami des aveugles*. L'un et l'autre pourront intéresser les lecteurs par leurs articles documentaires leurs contes et leurs renseignements pratiques. L'achat de ces almanachs aide à la vie d'œuvres utiles. Quelque chose pourtant nous étonne. Il n'y a pas dans l'*Almanach de la Croix-Rouge suisse* la moindre allusion aux massacres actuels. Nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'Henri Dunand ne se serait pas tu devant les Solférinos modernes.

Alb. R.

LIBRAIRIE PAYOT

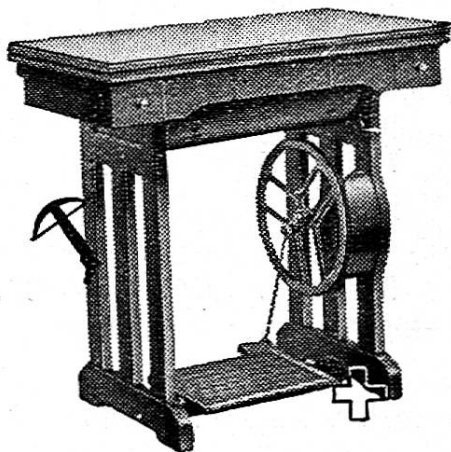
Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DICTIONNAIRES LAROUSSE

- GRAND MEMENTO ENCYCLOPÉDIQUE**, 2 vol. — Le 2e vol. paraîtra en novembre 1937. Prix de souscription aux deux volumes Fr. 69.70
- DICTIONNAIRE ANALOGIQUE DE MAQUET**. Les mots par les idées — Les idées par les mots. 1 vol. relié toile, 600 pages » 7.55
- L'ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE PERMANENTE**, 21 vol. Un bilan de la civilisation moderne. Ont déjà paru : L'Etat, Arts et Littératures, (2 vol.), l'Espèce humaine, l'Etre humain. Chaque volume, reliure plein peau » 37.40
Prix spéciaux pour souscription à l'œuvre complète.
- NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ**, 1 vol. de 1760 pages format 13 × 19,7, 6200 gravures, 220 planches et tableaux, 140 cartes » 8.10
- LAROUSSE AGRICOLE**, 2 vol. de 1650 pages, format 32 × 25 cm., 6216 gravures, 102 planches en noir et 40 en couleurs » 61.20
- LAROUSSE COMMERCIAL**, 1 vol. de 1350 pages, format 20 × 27 cm., 1020 gravures, 12 planches en noir et 19 en couleurs » 43.35
- LAROUSSE MÉDICAL**, 1 vol. de 1400 pages, format 20 × 27 cm., 2414 gravures, 49 tableaux, 36 planches en couleurs » 40.80
- LAROUSSE MÉNAGER**, 1 vol. de 1260 pages, format 20 × 27 cm., 2112 gravures, 27 planches en noir et 21 en couleurs » 44.20
- LAROUSSE UNIVERSEL**, 2 vol. de 2600 pages, format 21 × 30,5 cm., 27 000 gravures, 72 planches en couleurs, 112 en similitude » 61.20
- LAROUSSE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS ET MÉTIERS**, 1 vol. format 20 × 27 cm., environ 1000 gravures, cartes et graphiques. Nombreuses planches en noir et en couleurs. » 43.35
- LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE**, Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, chacun de 1100 pages environ, format 32 × 25 cm. Prix actuel » 264.—
- LAROUSSE GASTRONOMIQUE**. Tout ce qui concerne l'alimentation Plus de 8000 recettes. Prix de souscription. » 32.30

* Ce prix s'entend pour la vente au comptant ; demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.

C'est elle —



la machine que vous désiriez depuis si longtemps. Pourquoi ? Parce que, vous le savez Madame, la machine à coudre **HELVETIA**, de fabrication entièrement suisse, est celle qu'il vous faut, en raison de ses avantages multiples, de la perfection de sa construction, de son irréprochable qualité, qui en font

« La machine qui paye »

Demandez le prospectus gratuit s. v. p.

**FABRIQUE SUISSE DE MACHINES
A COUDRE S. A., LUCERNE**

Succursale Lausanne : Rue Haldimand, 12.

Famille suisse française établie à Managua (Nicaragua) cherche

institutrice diplômée

pour fillette de 7 ans. Voyages payés.

Adr. offres détaillées avec prétentions sous chiffres **P 5068 J**, à **Publicitas, Lausanne.**



12^{me} voyage de l'année sur **PARIS :**

7 jours
3-9 octobre
Fr. 180.-

Châteaux de la Loire - Lisieux
Plages de Normandie
Le Havre Rouen **PARIS**

Tout compris

Demandez programmes détaillés

Départs assurés

Editeurs responsables : C. GREG et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR

BULLETIN

ALB. RUDHARDT

CH. GREC

GENÈVE, rue des Pénates, 3

VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Grands ouvrages Hachette

- Histoire de France**, par Malet, 1000 illustrations, 11 hors-texte en couleurs, format 31 × 22 ½, rel. toile, un vol. Fr. 24.65
- Les pays d'Europe**, par Monmarché et Tillion, 4000 illust., 195 héliogr., 23 hors-texte couleurs, 3 vol. in 4° à . . . » 29.75
- Histoire de la littérature française**, par Lanson, 2 vol., 480 illustrations, 20 hors-texte, format 31 × 22 ½, rel. toile, les 2 vol. » 46.75
- Les merveilles de l'art**, par Hourticq, 595 illustrations, 28 planches en noir et en couleurs, format 31 × 22 ½, rel. toile, un vol. » 27.20
- Encyclopédie des Beaux-Arts**, par Hourticq, 2 vol., 130 planches et 2800 gravures, format 33 × 25, rel. toile, les 2 vol. . . » 46.75
- Les merveilles du monde**, 475 gravures en noir et en couleurs, format 31 × 22 ½ rel. toile, un vol. » 25.50
- Les merveilles des races humaines**. 412 photographies, format 31 × 22 ½, rel. toile, un vol. » 20.40
- Tout le corps humain**, par le Dr Bouquet, 4 vol., 1500 illustrations, 20 planches en couleurs, format 31 × 22 ½, rel. toile, les 4 vol. » 102.40
- Nouvelle géographie universelle**, par Granger, 2 vol., 850 illustrations et 160 cartes, format 31 × 22 ½, rel. toile, les 2 vol. » 54.40
- Vivien Saint-Martin et Schrader**, Atlas universel de géographie, 80 cartes interchangeables dans un classeur avec système spécial d'assemblage et un index des noms contenus dans l'atlas, format 35 × 45, un vol. » 112.—